

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">22</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 mars 2024</p> <p>Date d'affichage : 25 mars 2024</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE.</p> <p>Absent : Félix ROCHE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	22					

OBJET : Dépollution de terrain pour recyclage du foncier

Demande de subvention FOND VERT – RECYCLAGE DU FONCIER

Annule et remplace

La Mairie a acquis en 2019 la parcelle cadastrée AH108, ancien dépôt d'hydrocarbures pour favoriser le développement de nouvelles activités économiques dans cette zone commerciale et industrielle.

En effet la ville de Murat est un bourg-centre en ZONE DE REVITALISATION RURALE intégré au dispositif PETITE VILLE DE DEMAIN depuis 2021 et ayant signé une convention OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE le 27 février 2023.

La parcelle est située dans ce périmètre d'intervention ORT.

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

015-200071702-DE_027_2024-DE
A G E D I

Après la dépose des cuves aériennes et un appel public à candidature un porteur de projet privé s'est porté acquéreur de la parcelle pour la réalisation d'une zone commerciale (3 commerces) et d'un dépôt pour une activité artisanale (peintures/plâtreries/cloisons).

Avant de procéder à la vente définitive la Ville a fait diagnostiquer le sol par l'entreprise SOCOTEC ENVIRONNEMENT qui y a déceler une forte pollution.

La Mairie a donc missionné le cabinet HUB ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un PLAN DE GESTION pour la dépollution. Ce dernier a permis d'estimer les coûts de la dépollution et les techniques à utiliser (excavation et pompage).

Ainsi la Mairie de Murat souhaite déposer un dossier au titre du FOND VERT – fiche recyclage du foncier, répondant aux objectifs prioritaires de la mesure :

- Dépollution permettant l'implantation d'activités économique dans une logique de sobriété foncière par une reconquête de terrain déjà artificialisé
- Dépollution permettant de remettre en état une friche en périmètre d'intervention ORT dans le cadre d'une politique de valorisation et d'embellissement des bourg-centre
- Dépollution permettant de protéger l'environnement et les activités humaines à proximité.

Monsieur le Maire présente le déficit prévu de l'opération :

DEPENSES

- Plan de Gestion : 22 360.00 € HT
- Plan de Conception des Travaux : 23 500.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 20 150.00 €
- Travaux de dépollution (estimation DCE) : 313 300.00 € HT

RECETTES

- Vente du terrain : 11 440.00 €

⇒ DEFICIT : 367 870.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DEMANDE** d'une prise en charge du déficit de l'opération à hauteur de 367 870.00 € au titre du Fond Vert – Recyclage du Foncier ;
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 28 février 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

015-200071702-DE_027_2024-DE

A G E D I

Principaux postes de dépenses	Postes détaillés	Montant en € HTR*	Remarque
Les études avant travaux	Désamiantage / démolition		
	Diagnostics amiante	0	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Diagnostics déchets (arrêté du 19/12/2011)	0	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Autres dépenses (à préciser)	0	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Dépollution sols et eaux souterraines		
	Etudes historiques et documentaires	0	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Diagnostics de terrain	0	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Plan de gestion	22360	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Maîtrise d'œuvre ou AMO		Sous-partie du poste de dépenses C3 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Restauration ou d'aménagement des milieux notamment ceux basés sur des solutions fondées sur la nature		
	Diagnostics		Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
Maîtrise d'œuvre ou AMO		Sous-partie du poste de dépenses C3 du bilan Aménagement ou Immobilier	
Total études avant travaux		22360	
Ingénierie de travaux de dépollution	Plan de conception de travaux, essais de faisabilité des techniques de traitement envisagées (traitabilité, pilote) déjà réalisées ou en cours	23500	Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Plan de conception de travaux, essais de faisabilité des techniques de traitement envisagées (traitabilité, pilote) à réaliser donc à intégrer dans la demande d'aide		Sous-partie du poste de dépenses B2 du bilan Aménagement ou Immobilier
Total ingénierie de travaux de dépollution		23500	
Les travaux et leur suivi	Désamiantage / démolition		
	Travaux de désamiantage (réalisés, en cours ou à réaliser)	0	y compris gestion des déchets. Le montant HTR porté ici doit être identique au poste de dépenses C13 du bilan Aménagement ou Immobilier Il n'est par contre pas nécessairement identique à celui des lignes 7 à 10 de l'onglet "Détail trvx Remise Etat" qui concerne uniquement les travaux restant à réaliser
	Travaux de déconstruction (réalisés, en cours ou à réaliser)	0	y compris gestion des déchets et matériaux. Le montant HTR porté ici doit être identique au poste de dépenses C12 du bilan Aménagement ou Immobilier Il n'est par contre pas nécessairement identique à celui des lignes 12 à 17 de l'onglet "Détail trvx Remise Etat" qui concerne uniquement les travaux restant à réaliser
	Dépollution des sols et eaux souterraines		
	Travaux de dépollution	313300	Le montant HTR porté ici doit être identique à celui du poste de dépenses C14 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Dispositions constructives liées à la présence de pollution résiduelle		Préciser qui sera maître d'ouvrage de leur réalisation
	Suivi / contrôle des travaux de dépollution par un bureau d'études spécialisé et indépendant de l'entreprise travaux	20150	
	Autres frais de remise en état		
	Sécurisation, enlèvement des déchets, déblais/remblais hors dépollution, confortement, démontage des anciens équipements industriels, etc		Le montant HTR porté ici doit être identique à celui du poste de dépenses C15 du bilan Aménagement ou Immobilier
	Restauration ou d'aménagement des milieux basés sur des solutions fondées sur la nature		
	Travaux de restauration ou d'aménagement des milieux		Exclusivement dans le cadre des projets de reconversion ayant un enjeu d'adaptation au changement climatique, de biodiversité (simple apport de terres végétales ou matériaux de carrières ou alternatifs type grave recyclée pour recouvrement exclu) Sous-partie du poste de dépenses C21 du bilan Aménagement ou C25 du bilan Immobilier
Suivi / contrôle par un bureau d'études spécialisé et indépendant de l'entreprise travaux			
Total travaux et suivi		333450	
Frais de gestion (dont suivi post travaux)	Assurances		
	Surveillance pluri annuelle		
	Frais de communication, autres		
Total frais de gestion		0	
MONTANT GLOBAL DE LA REMISE EN ETAT		379310	

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

015-200071702-DE_027_2024-DE

A G E D I